



Reims, le 04 mars 2022

à Monsieur le Maire de Reims, Madame le premier adjoint au Maire

SE-UNSA MARNE

Objet : Horaires des écoles rémoises

Monsieur le Maire, Madame Marchet,

Suite à la décision annoncée jeudi 03 mars par notre premier ministre, le port du masque sera levé à partir du 14 mars sur l'ensemble du territoire. De même, depuis la rentrée des vacances d'hiver, le protocole a été allégé au niveau 2 pour le 1<sup>er</sup> degré.

Pour la commune de Reims, nous revenons donc naturellement vers vous concernant les horaires de la pause méridienne des écoles. Comme nous l'avons déjà exprimé dans notre précédent courrier, le rétablissement d'une pause méridienne classique est une demande très forte que nous relayent les familles de nos élèves, ainsi que les personnels. Nous soulignons le besoin d'anticiper ce nouveau changement pour simplifier l'organisation de tous, et rétablir des conditions d'apprentissages les plus favorables, notamment pour les élèves les plus jeunes. Nous nous en sommes d'ailleurs ouverts auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Nous restons à votre disposition pour tout échange sur le sujet.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame le premier adjoint au maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien respectueusement,  
Benoît Folb, Aline Geeraerts, Solenne Massicard  
Syndicat des enseignants de l'UNSA de la Marne

Aline GEERAERTS